

## Le bilan de mobilité interne

Il répond à un souhait de mobilité interne, réaliste et réalisable, partagé entre employeur et salarié.

Il peut être réalisé soit à la demande de l'entreprise qui souhaite faire évoluer son salarié en accord avec lui, soit à la demande du salarié qui souhaite se positionner en interne sur une autre fonction, en accord avec l'entreprise.

### **Objectifs**

- Clarifier son souhait de mobilité : évolution de carrière, réorientation, inaptitude...
- Valoriser ses compétences et les mettre en correspondance avec les emplois disponibles dans l'entreprise, en adéquation avec sa situation personnelle
- Construire son projet en lien avec le responsable des ressources humaines, voire le médecin du travail en cas d'inaptitude potentielle
- Définir le plan d'action : VAE, formation, coaching...

### **Les spécificités du bilan de mobilité interne**

#### **1. Entretien tripartite préalable de cadrage**

Prise de connaissance de la situation, présentation de la démarche conjointe  
Décision d'engagement mutuel dans la démarche

#### **2. Diagnostic de situation**

Analyse des causes de la demande de mobilité,  
Remise des différents supports de réflexion  
Passation des premiers tests

#### **3. Analyse du parcours professionnel/personnel**

Inventaire des compétences,  
Repérage du potentiel d'évolution,  
Identification des éventuelles restrictions

#### **4. Analyse des opportunités offertes par l'entreprise en partenariat avec le service Ressources Humaines**

Recherche documentaire et enquête sur le terrain,  
Analyse approfondie des emplois accessibles,  
Mise en perspective des informations recueillies  
Passation de tests projectifs

## **5. Définition du projet**

Identification des axes de progression professionnelle sur un autre poste ou un autre métier,

Synthèse des atouts à mettre en avant

Analyse des écarts entre les acquis et les requis

Elaboration du plan d'action pour faire aboutir son projet

## **6. Conclusion du bilan de mobilité**

Conclusions et modalités de mise en œuvre

Restitution tripartite à l'entreprise